



Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION
CITOYENNE DE LA RÉGION
DE COATICOOK

N°61 MAI 2018

PHOTO : V.B. PICTURES PHOTOGRAPHIE



INFORMATION
SUPPLÉMENTAIRE ET VERSION
ÉLECTRONIQUE DU CRIEUR PUBLIC
SUR LES SITES SUIVANTS :
coaticook.ca
mredecocook.qc.ca

02

NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles
du conseil municipal.

03

NOUVELLES DE LA MRC

Les plus récentes nouvelles
du conseil de la MRC.

04

À L’AFFICHE

Information sur des sujets d’actualité
et les prochaines activités.

08

À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

12

INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique
pour la population de Coaticook
ou de l’ensemble de la MRC.

14

CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

16

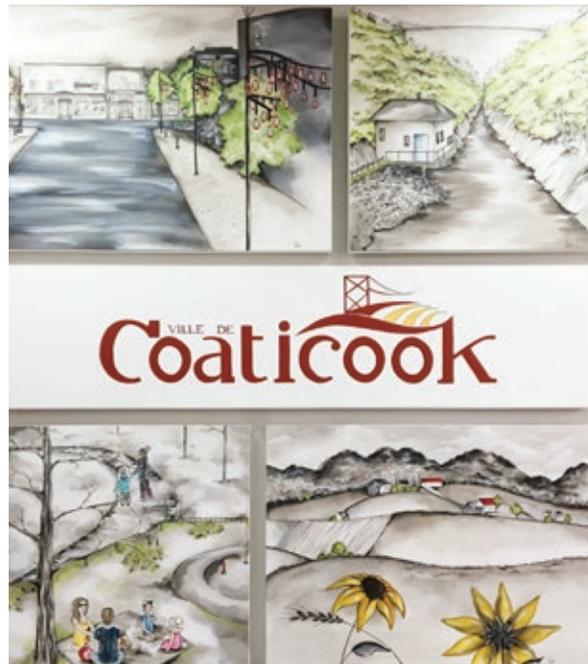
OFFRES D’EMPLOI

17

AVIS PUBLICS

DU NOUVEAU DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Tout autour de la salle du conseil municipal et dans l'hôtel de ville, on retrouve des œuvres d'art qui ont été offertes par les artistes qui sont passés dans le studio d'Artiste en résidence. Cette année, le conseil municipal a décidé d'innover et de commander des œuvres à une artiste peintre de Coaticook : Dominique Fedrigucci, mieux connue sous son nom d'artiste, Linoé. Le conseil municipal souhaitait avoir des tableaux qui représentent plusieurs aspects de la vie de Coaticook.



C'EST LE TEMPS D'ADHÉRER AUX PAIEMENTS ÉGAUX POUR VOTRE ÉLECTRICITÉ

À partir du mois d'avril **jusqu'au 10 août**, vous pouvez vous inscrire au mode de versements égaux pour payer vos factures d'électricité. Avec ce mode de paiement, vous payez la même somme chaque mois, et celle-ci est prélevée automatiquement sur votre compte bancaire. Le calcul du paiement est établi en fonction de vos factures d'électricité des trois années précédentes.

Par contre, pour adhérer à ce mode de paiement, votre solde à payer doit être à zéro. De plus, si vous y adhérez, vous pouvez avoir une révision en cours d'année si votre consommation est plus ou moins élevée que le montant prévu.



Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez téléphoner à l'hôtel de ville au 819-849-2721, poste 243.

Pour adhérer, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville avec un spécimen de chèque.

BACS DE RECYCLAGE ET DE COMPOSTAGE

La Ville de Coaticook désire rappeler à ses citoyens qu'en vertu du Règlement numéro 25 (2018) imposant des taxes, tarifs et compensations, les résidents sont soumis à certaines obligations en ce qui a trait aux bacs de recyclage et de compostage.

Les propriétaires d'une nouvelle résidence ou d'un nouvel immeuble se verront livrer un ou des bacs de compostage de 240 litres et de recyclage de 360 litres. Le tarif est de 100 \$ pour l'acquisition de chaque bac de base et de 100 \$ plus taxes pour tout bac supplémentaire. Il s'agit d'une obligation en vertu du règlement.

Tout bac est rattaché à une adresse civique et doit y rester selon la liste ci-haut, même si l'occupant quitte l'emplacement.

Pour l'acquisition d'un ou de plusieurs bacs de déchets ultimes, un tarif de 100 \$ plus taxes sera appliqué.

Si vous souhaitez vous procurer un bac de déchets ultimes ou un bac supplémentaire, vous pouvez contacter les ateliers municipaux au 819-849-6331.

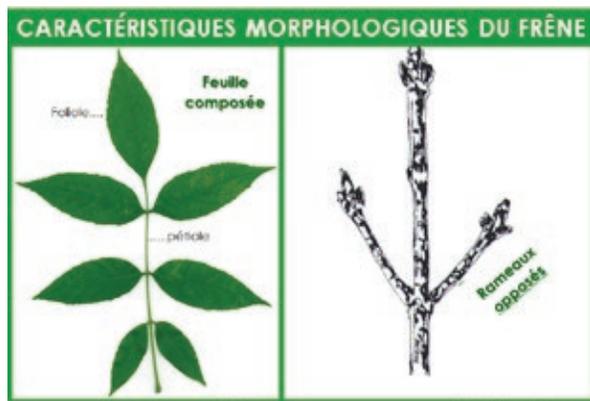


CATÉGORIE	NOMBRE DE BACS
Résidentiel	1 bac
Duplex	1 bac
Triplex	1 bac
Maison 4 logements	2 bacs
Maison 5 logements	2 bacs
Bloc de 5 à 8 logements	2 bacs
Bloc de 9 logements et plus	3 bacs
Maison de chambres	1 bac pour 5 chambres
Garçonnière	1 bac pour 5 logements
Loyer en haut d'un commerce	1 bac pour 3 logements
Résidence pour personnes âgées	1 bac pour 12 chambres
HLM	1 bac pour 5 logements

L'AGRILE DU FRÊNE, UN INSECTE RAVAGEUR

QUI MENACE LES FRÊNES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK

L'agrile du frêne a été détecté pour la première fois en Amérique du Nord en 2002. Cet insecte, originaire de l'Asie, s'est révélé hautement destructeur pour plusieurs arbres. Depuis son arrivée, il a détruit des millions d'arbres et continue de se propager dans de nouvelles régions, causant des dommages économiques et écologiques considérables. Cet insecte s'attaque aux frênes, une composante importante de nombreuses forêts de l'est de l'Amérique du Nord et que l'on retrouve sur le territoire de la MRC.



L'insecte commence à s'attaquer aux arbres le plus souvent à partir de leur cime en descendant vers le bas du tronc. Au début d'une infestation, peu d'indices laissent entrevoir la présence de l'agrile. Lorsque les signes et symptômes sont bien visibles, l'arbre est déjà infesté depuis 2 à 3 ans et il périra 3 à 7 ans plus tard.

Afin de faire face aux conséquences de cette infestation, la MRC et la Ville de Coaticook ont établi un plan d'action. En voici les étapes :

- Un inventaire et une identification de tous les frênes situés sur les terrains municipaux seront effectués. Les arbres identifiés seront peints et des fiches explicatives seront apposées.
- Des pièges seront installés dans certains arbres afin de détecter la présence d'agrides sur le territoire.
- Une cartographie détaillée sera conçue afin de prévoir les travaux d'abattage et de remplacement des arbres municipaux.
- Des dépliants informatifs seront envoyés aux citoyens de la ville de Coaticook.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook, M. Jean-Bernard Audet, par courriel au inspection@mrcdecoaticook.qc.ca ou par téléphone au 819-849-7083, poste 227.

NOUVEAUX OUTILS POUR VOS DÉCLARATIONS D'ABATTAGE D'ARBRES

La MRC de Coaticook a développé des outils pour vos déclarations d'abattage d'arbres en ligne, afin de faciliter le processus de demande. Il est maintenant possible de remplir un avis de récolte ou une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbre directement en ligne, sur le site de la MRC de Coaticook.

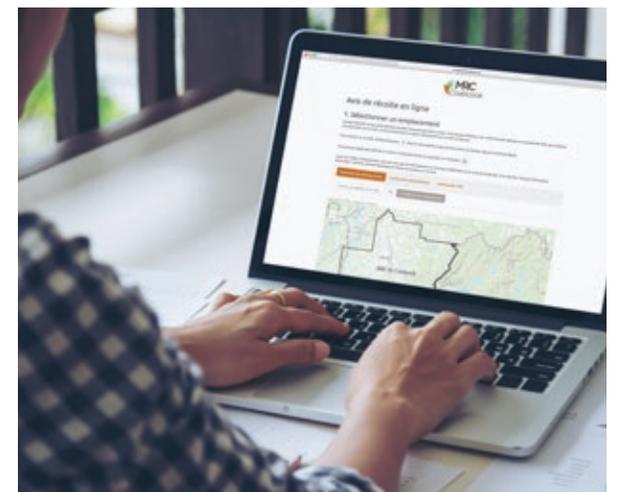
Lien pour l'avis de récolte : mrcdecoaticook.qc.ca/geomatique/declaration

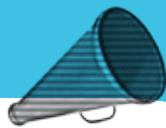
Lien pour la demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres : mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/formulaire-abattage-arbre-mrc-coaticook.pdf

Ces outils sont mis à votre disposition afin de simplifier les démarches de vos travaux de coupe forestière. Sur cette page Web, vous trouverez toute l'information nécessaire en lien avec les autorisations et la réglementation en vigueur.

Il est toujours possible de contacter directement l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook au inspection@mrcdecoaticook.qc.ca ou par téléphone au 819-849-7083, poste 227.

Jean-Bernard Audet





À L'AFFICHE



Souper-spectacle **ALEXANDRE BELLIARD** **À SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE** **SAMEDI 19 MAI À 19 H**

Alexandre Belliard est le créateur du projet *Légendes d'un peuple*, dont l'objectif est de faire connaître l'histoire de l'Amérique francophone en chansons.

Auteur-compositeur-interprète, chroniqueur, conférencier et poète, Alexandre Belliard se consacre depuis 2011 à découvrir et faire découvrir l'histoire et la culture de l'Amérique francophone. À travers

son passage dans les écoles et les salles de concert ou ses chroniques à saveur historique sur les ondes de Radio-Canada notamment, Alexandre s'efforce d'attiser auprès du plus large public la fierté identitaire et le désir de mieux connaître cette extraordinaire épopée qu'est l'établissement des francophones en Amérique. Belliard s'est d'abord fait connaître en présentant trois albums folk (*Piège à con*, *Demain... la peur*, *Des fantômes, des étoiles*) et en se produisant à la radio et dans des centaines de salles de concert entre 2005 et 2016. Il est également l'auteur d'un recueil de poésie paru aux éditions Poètes de brousse en 2008. (Source : *Wikipédia*)

Le samedi 19 mai prochain, Alexandre Belliard présente son spectacle *Légendes d'un peuple* à la Maison de l'arbre de Saint-Venant-de-Paquette (12, chemin du village).

Dans un cadre intimiste et chaleureux, venez redécouvrir l'histoire des francophones d'Amérique, mise en chanson par Alexandre Belliard.

Souper (table d'hôte) et spectacle : 45 \$

Réservation : 819-658-9050 ou amisdupatrimoine.qc.ca

CULTURE

DÎNER HOT DOGS

DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA MRC DE COATICOOK
LE 7 JUIN 2018

Pour clore la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'APHC+ vous invite à son dîner hot dogs annuel. Veuillez prendre note que l'adresse a changé. Venez nous voir à nos nouvelles installations. Les fonds iront pour les activités des usagers. Soyez généreux!

Date : **le jeudi 7 juin 2018**

Heure : de 11 h 30 à 13 h

Lieu : Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook, 120, rue des Ruisselets

Coût de l'activité : don volontaire

Venez vous amuser avec nous! Musique et plaisir seront au rendez-vous. On se voit bientôt!

COMMUNAUTAIRE



Association des personnes handicapées
de la MRC de Coaticook



BERTRAND LAMOUREUX **À LA PRÉSIDENTICE** **D'HONNEUR** **DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE**

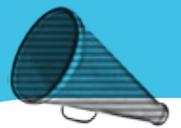
La Classique de golf du maire de Coaticook tient sa 27^e édition cette année, le **mercredi 6 juin**, au Club de golf de Coaticook. L'an dernier, M. Daniel Boisvert, directeur général de l'entreprise Niedner, avait occupé cette place. Cette année, la présidence d'honneur sera détenue par l'ancien maire de Coaticook, M. Bertrand Lamoureux. Ce dernier n'a plus vraiment besoin de présentation après ses 30 années de vie politique : 18 ans à titre de conseiller

municipal et 12 ans comme premier magistrat. Impliqué au sein du comité de la Classique de golf et du Club de golf de Coaticook, il tiendra avec plaisir le rôle de président d'honneur.

L'invitation est donc lancée! Si vous désirez participer à la Classique de golf du maire de Coaticook et venir rencontrer M. Lamoureux de même que les gens d'affaires d'un peu partout en région, vous n'avez qu'à envoyer un courriel à s.lavertu@coaticook.ca et un formulaire d'inscription vous sera acheminé. Tous les profits de l'événement sont retournés dans la collectivité afin de soutenir le sport et la culture dans la région de Coaticook. On vous y attend!



LOISIRS



CULTURE

Journée festive au Musée Beaulne

LE 27 MAI DE 10 H À 16 H

Le printemps s'est installé et le Musée Beaulne, fidèle à la tradition, donne le coup d'envoi de sa saison estivale. Cette fête champêtre qui est également une journée porte ouverte est l'occasion de rassembler la communauté locale et régionale autour de son musée. Ainsi, jeunes, adultes, aînés et familles sont invités à venir profiter des nombreuses attractions :

- Visite libre des expositions;
- Animations pour les jeunes;
- Démonstration de courtpointe;
- Démonstration de chine-collé et de marouflage;
- Démonstration d'artistes du groupe Coatic'Art;
- Animation musicale (Harmonie de Coaticook);
- Vente sous la tente (divers articles);
- Pique-nique. En vente : chili maison, tortillas et fromage de Coaticook, hot dogs, crème glacée Coaticook, jus, boissons gazeuses, thé, etc.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir l'**Espace de la diversité** de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie. Sur place, des activités interculturelles seront organisées telles que l'espace dialogue des cultures, l'espace ludothèque familiale et l'espace folk-thèque interactif (spectacles de danse afro-colombienne, traditionnelle québécoise et africaine) ainsi qu'un rallye urbain visant la rencontre entre des citoyens de la région et des personnes immigrantes de Sherbrooke.

Beau temps, mauvais temps!

Information : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca



PHOTOS : RENÉE FORTIN

LOISIRS

CONSULTATION SUR LES PARCS ET ESPACES VERTS

DONNEZ VOTRE OPINION **D'ICI LE 25 MAI 2018**

La Ville de Coaticook offre à ses citoyens une multitude d'endroits et d'équipements de loisir à travers la municipalité. Elle manifeste une forte volonté d'attirer et de retenir les jeunes et les familles, et de répondre aux besoins de tous en matière de loisir, de sport et de plein air.

Dans le but de se doter d'une vision à moyen et à long termes en matière d'aménagement des espaces et des équipements récréatifs publics à Coaticook, la Ville a récemment confié au Conseil Sport Loisir de l'Estrie le mandat de procéder à la rédaction d'un *Plan directeur des parcs et espaces verts*.

Parce qu'il est nécessaire de se baser sur les besoins et les intérêts des citoyens pour offrir des infrastructures stimulantes, attrayantes, accessibles et sécuritaires, nous procédons actuellement à une étude de besoins auprès de la population de Coaticook. Nous ne sollicitons qu'environ 10 minutes de votre temps pour répondre au sondage, **d'ici le 25 mai 2018**, sur coaticook.ca, en gardant en tête vos besoins, vos intérêts et ceux de votre famille. Merci!



CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE!

CULTURE

CHANGEMENTS AU SEIN DU CA

Le 11 avril dernier se tenait l'assemblée générale annuelle de la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook. À cette occasion, les membres présents ont souligné le départ de M. Karl Bourassa, qui occupait le siège de président de l'organisme depuis deux ans et qui y avait auparavant siégé comme trésorier. C'est sa conjointe, Mme Rachel Rouleau, qui le remplacera au sein du conseil d'administration. (Œuvrant comme travailleuse autonome, en révision de textes, traduction et médiation du livre, Mme Rouleau est bien connue dans la communauté pour son implication au sein de Mobilis'action 0-5 ans et comme une bénévole dynamique de la bibliothèque. Elle siègera désormais aux côtés de Mmes Denise Loiselle, Isabelle Boutin et Sylviane Ferland, représentante de la Ville de Coaticook, ainsi que MM. Philippe Marcoux, Mario Lalonde, Jean-Claude Daoust et Patrick Falardeau, directeur de la bibliothèque. Le choix des officiers se fera lors de la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra à la fin mai.

ACTIVITÉS ESTIVALES ET CLUB DE LECTURE TD POUR LES JEUNES

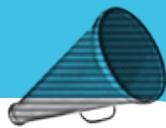
Durant la période estivale, la bibliothèque accueillera encore cette année les groupes des services d'animation estivale. Ainsi, ceux et celles qui ne fréquentent pas régulièrement la bibliothèque auront la chance de découvrir nos locaux, nos services et nos collections.

Même si le Club de lecture pour adultes fait relâche pour la belle saison, comme à l'habitude nous invitons les jeunes de 8 à 12 ans à s'inscrire au **Club de lecture d'été TD**. En plus de leur permettre de conserver leurs habiletés de lecture, cette activité leur donnera l'occasion de lire tout en s'amusant. Le thème de cette année est *Nourrir tes passions*. Par des lectures, des activités et des échanges, les jeunes inscrits au Club pourront plonger dans des univers qui les fascinent, en explorer de nouveaux et découvrir que leurs passions ont le pouvoir de les transformer, ainsi que leurs amis et leur entourage. En principe, le Club de lecture aura lieu les mardis après-midi **à compter du 3 juillet**. Pour vous inscrire, contactez-nous au 819-849-4013, poste 103, ou présentez-vous au comptoir de prêt de la bibliothèque.

En ce qui concerne les tout-petits, ils auront la chance de prendre part à une **heure du conte hebdomadaire**, qui aura lieu tous les vendredis matin **à 10 h du 7 juillet au 11 août** inclusivement. Il y aura aussi les **Contes de la fontaine** qui se tiendront encore cette année au parc Laurence, sous l'abri près de la piscine.

Pour connaître l'horaire précis des animations, surveillez notre site Internet ou consultez l'agenda des activités publié chaque semaine dans *Le Progrès*.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été ensoleillé rempli de bonnes lectures!



TOURISME

TRAVAILLEZ DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE!

À la recherche d'un emploi d'été stimulant? Quelqu'un dans votre entourage n'a pas encore trouvé de travail? Le Bureau d'accueil touristique cherche trois étudiants pour six semaines (30 heures/semaine) afin de compléter son équipe. Faire parvenir les CV à tourisme@mrcdecoaticook.qc.ca.

Aussi, plusieurs autres emplois étudiants ou non sont offerts dans une grande variété d'entreprises ou d'organismes. Voyez toutes les options possibles au tourismecoaticook.qc.ca/fr/emploi.php.

LES ENTREPRISES TOURISTIQUES VOUS OUVRONT LEURS PORTES!

Le samedi 26 mai de 10 h à 16 h, sur présentation d'une preuve de résidence, vivez l'expérience habituellement réservée aux visiteurs dans les attraits et activités de la Vallée de la Coaticook. Le dimanche 27 mai, visitez de belles maisons, voyez les chambres des motels ou encore l'intérieur des gîtes et des maisons de campagne à louer.

À retenir : de 10 h à 16 h

Attraites et activités : samedi 26 mai

Hébergement : dimanche 27 mai

Voyez la liste des entreprises participantes au tourismecoaticook.qc.ca/fr/portes-ouvertes.php.

Profitez-en!



COMMUNAUTAIRE

39^E SOUPER AU STEAK CHEVALIERS DE COLOMB DE COATICOOK

Le **samedi 26 mai 2018** aura lieu le 39^e Souper au steak des Chevaliers de Colomb de Coaticook du Conseil 2106 au Centre sportif Desjardins (311, rue Saint-Paul Est).

Avec les années, ces soupers-bénéfices ont permis d'amasser plus de 250 000 \$ qui ont été par la suite distribués dans la communauté coaticookoise, notamment lors de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook, à la Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook, à la Fondation la Frontalière, à l'Éveil et au Collège Rivier de Coaticook.

En 2017, étant un des partenaires de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook, nous avons distribué une valeur de 4 000 \$ en bons d'achat de Rues principales.

Le souper sera suivi d'une soirée dansante.

Le coût du billet est de 50 \$.

Pour information et réservation, veuillez contacter Mario Bernier au 819-849-7453.



CULTURE

OUVERTURE ESTIVALE

Cette année, le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook sera ouvert durant la saison estivale et vous offrira une programmation ensoleillée.

Pour l'ouverture de cette nouvelle programmation estivale, un nom très connu dans le monde de l'humour sera de passage à Coaticook : **Mario Jean** montera sur scène le **16 juin** prochain. Il est devenu un incontournable avec son humour unique et rassembleur qui lui permet de parler de sujets dans lesquels les gens se reconnaissent. Sa simplicité, sa pertinence et sa spontanéité font de lui un artiste complet doublé d'une personnalité des plus attachantes.

Par la suite, **Les Culs-de-sac** seront sur les planches du Pavillon des arts le **20 juillet**. Le groupe vous propose un *street folk* francophone aux textes inspirants et aux phrasés accrocheurs sur une musique envoiante, chaleureuse et festive! Avec une énergie contagieuse, des chansons entraînantes, Les Culs-de-sac tracent leur chemin dans l'univers des groupes festifs québécois!

Afin de conclure notre programmation estivale, **Mathieu Cyr** passera à Coaticook les **21 et 28 juillet** prochains. C'est le gars qui parle de sujets sérieux sans se prendre au sérieux ou de sujets stupides sans être stupide. Il propose un univers humoristique à la fois accessible et hors du commun. Son contenu : un heureux mélange d'anecdotes et d'observations sociales, toujours drôle et d'actualité.

Cette toute nouvelle programmation permettra d'agrémenter votre saison estivale dans l'intimité du Pavillon des arts.

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

116, rue Wellington, Coaticook

819-849-6371 • billetterie@pavillondesarts.qc.ca



FAMILLE

JARDIN COMMUNAUTAIRE FAIRE POUSSER DU BONHEUR

311, RUE SAINT-PAUL EST, COATICOOK

C'est le temps de vous inscrire pour réserver votre lot au jardin communautaire *Faire pousser du bonheur*. Cette année, **l'inscription est entièrement gratuite**. De plus, quelques semis vous seront distribués gratuitement.

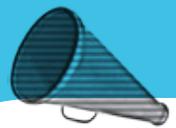
Cette activité est accessible à tous. Vous sont offerts : 3 lots accessibles aux jeunes enfants ou aux personnes en fauteuil roulant, 8 lots pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que 22 grands lots pour les familles.

L'inscription se fait en ligne à lafrontaliere.cshc.qc.ca. La réglementation du jardin communautaire est aussi disponible à la même adresse.

Des élèves ont travaillé fort pour rendre cet espace communautaire accessible à la population. Inscrivez-vous dès maintenant!

Cet espace communautaire est rendu possible grâce à la participation de la Ville de Coaticook, de la MRC de Coaticook, de l'école secondaire La Frontalière ainsi qu'aux nombreuses heures de bénévolat des élèves.





EXPOSITION PHOTO, FÊTE DE RUE ET AGA

COMMUNAUTAIRE



À NE PAS MANQUER AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Ce printemps, le Centre d'action bénévole (CAB) continuera de souligner ses 30 ans d'existence à l'occasion de trois grands événements.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

Le premier, réalisé grâce à la collaboration de la Société d'histoire de Coaticook, est l'exposition *Les 30 ans du Centre d'action bénévole en photos*. Comme le nom l'indique, il s'agit d'une exposition de 30 photographies prises tout au long des 30 ans du CAB. Cela a été tout un travail que de sélectionner 30 photos à travers les centaines contenues dans les archives du CAB. Alors un grand merci au comité qui s'en est chargé : Mme Carmen Michaud, de la Société d'histoire de Coaticook, ainsi que Mme Annette Godbout, Mme Line Tanguay et M. Jim Arévalo, tous du CAB. L'exposition se tiendra **jusqu'au 22 juin** dans les locaux de la Société d'histoire de Coaticook, au-dessus de la bibliothèque Françoise-Maurice, du mardi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. L'entrée est gratuite.

Le vernissage de l'exposition se déroulera le jeudi 24 mai, en formule 5 à 7, et toute la population y est invitée!

FÊTE DE RUE

Le deuxième événement est une fête de rue que le CAB tiendra le **vendredi 8 juin, de 15 h à 19 h**, dans la ruelle située entre le CAB et la bibliothèque Françoise-Maurice. Au programme : animation, repas festif, chansonnier, visites guidées du CAB. Toute la population y est conviée gratuitement!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Finalement, le CAB organisera aussi sa traditionnelle assemblée générale annuelle (AGA) le **jeudi 7 juin, de 17 h à 20 h**, au centre de jour de l'hôpital de Coaticook, salle C-RC-17. Un bilan de la dernière année y sera présenté et les axes de travail pour 2018-2019 y seront dévoilés. Les bénévoles du CAB, les partenaires du milieu, ainsi que la population en général sont invités à y assister. Cependant, afin de pouvoir organiser cette AGA le mieux possible, vous êtes priés d'annoncer votre présence en téléphonant à Olivier Girondier, au 819-849-7011, poste 215.

L'HARMONIE DE COATICOOK PRÉSENTE SES PROCHAINES ACTIVITÉS

CULTURE

Bien sûr que l'été et la chaleur seront au rendez-vous à un moment donné! L'Harmonie est prête à vous offrir beaucoup de plaisirs musicaux et de belles découvertes.

VOICI UN APERÇU DE NOTRE PROGRAMMATION

En mai, **Des vieux qui jouent encore** et qui joueront avec les étudiants des harmonies de La Frontalière le **27 mai, à 13 h**, au Musée Beaulne. C'est un beau partage des énergies et des connaissances et une collaboration importante pour notre relève.

En juin, le 1^{er} et le 8, ce sont les **concerts Desjardins, à 19 h**, au parc Chartier, qui reviennent animer notre centre-ville. Et cette année, belle nouveauté, le mauvais temps (s'il y en a...) ne nous privera pas de nos concerts, car le PACC vous accueillera gratuitement dans sa belle salle de spectacle s'il pleut. C'est un bien beau cadeau pour nos 150 ans! Le **15 juin, à 19 h, La fanfare revient** et l'Harmonie fait un clin d'œil à son passé en jouant des marches militaires... tout en marchant! Nous profiterons de la fermeture de la rue Child à l'occasion de la vente-trottoir pour cet exercice peut-être périlleux! C'est à ne pas manquer!



LOISIRS

COURS DE TENNIS EXTÉRIEURS

INFORMATION GÉNÉRALE

Lieu : terrains 3 et 4 situés au parc Shurtleff

Jour : les lundis à partir du 4 juin

Plage horaire : début entre 18 h et 20 h

Instructeurs : Marc Faubert et Mathieu Paquet-Roy

COURS DE GROUPE

Nombre de participants : minimum 4, maximum 8

Durée d'un cours :

- 5 à 10 ans : 6 semaines, 1 heure par semaine (6 heures de cours)
- 11 à 15 ans : 6 semaines, 1 heure par semaine (6 heures de cours)
- 16 ans et plus : 4 semaines, 1 ½ heure par semaine (6 heures de cours)

5 à 10 ans accompagné d'un adulte, débutant et initié

- Il n'y a aucuns frais de participation pour l'adulte.

11 à 15 ans

- Débutant : personne qui commence à jouer.
- Initié : personne capable de maintenir 5 échanges en ¾ de terrain en coup droit et en revers à un rythme lent et une trajectoire arquée, tout en étant apte à réussir 40 % des premiers services.

16 ans et plus

- Débutant : personne qui commence à jouer.
- Initié : personne capable de maintenir 5 échanges en ¾ de terrain en coup droit et en revers à un rythme lent et une trajectoire arquée, tout en étant apte à réussir 40 % des premiers services.
- Intermédiaire : personne capable de maintenir 10 échanges en fond de terrain en coup droit et en revers à un rythme moyen avec effet, tout en étant apte à réussir 60 % des premiers services.

COURS PRIVÉ OU SEMI-PRIVÉ

Nombre de participants : 1 à 3

Contenu : adapté aux besoins du ou des participants

Durée : 1 heure

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Marc Faubert par courriel à tenniscoaticook@gmail.com ou par téléphone au 819-640-0087.

Apprentissage et plaisir assurés!





MOUVEMENT DE SOL

SÉCURITÉ
PUBLIQUE

GLISSEMENT DE TERRAIN

De nombreux glissements de terrain se produisent chaque année au Québec. Un glissement de terrain est un mouvement du sol vers le bas, lent ou brutal, de cause naturelle ou provoqué par l'homme. Il emporte généralement une petite surface de terrain et se produit le plus souvent en présence d'un sol argileux.

Suivez les conseils de prévention

Informez-vous auprès de votre municipalité sur la géologie de votre région et l'historique des glissements de terrain dans votre secteur. Consultez les cartes sur lesquelles sont présentées les zones à risque.

Évitez de faire sur votre terrain des travaux qui pourraient augmenter l'instabilité du sol, par exemple :

- creuser dans une pente;
- construire au sommet ou au pied d'un talus;
- vider une piscine en faisant écouler l'eau le long d'une pente escarpée.

Signalez aux autorités municipales les anomalies suivantes :

- des fissures sur votre terrain,
- un renflement ou l'apparition d'une dépression dans une pente,
- un éboulement,
- un écoulement inhabituel d'eau.

AGISSEZ LORS D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN

Pour prévenir les dangers et les blessures en cas de glissement de terrain, respectez ces consignes :

Si vous êtes à l'intérieur

Réfugiez-vous dans la partie du bâtiment qui est opposée au glissement de terrain et abritez-vous sous un meuble solide. Agrippez-vous fermement à un objet bien fixé jusqu'à ce que tout mouvement ait cessé.

Si vous êtes à l'extérieur

Éloignez-vous rapidement de la trajectoire probable du glissement. Tenez-vous loin des berges, des arbres, des fils électriques et des poteaux.

N'approchez pas le lieu du glissement, qui demeure souvent instable.

ÉVACUEZ VOTRE DOMICILE

Si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité est compromise, évacuez votre domicile. Informez vos proches ou la municipalité de l'endroit où vous comptez être hébergé provisoirement.

RÉINTÉGREZ VOTRE DOMICILE

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, réintégrez votre domicile, de préférence le jour, car il est alors plus facile de voir les problèmes et les dangers. À votre arrivée, prenez des photos pour documenter les dommages causés à votre résidence.

Pour plus d'informations, consultez urgencequebec.gouv.qc.ca.

COATIC'ART ENTAME SA 11^E SAISON

CULTURE

La saison commencera le **27 mai** à l'occasion de la Journée festive du Musée Beaulne. Les artistes de Coatic'Art feront des démonstrations de peinture d'acrylique, de pastels, d'aquarelle, de croquis, de photographies avec les enfants, de mosaïques de verre et bien plus. Coatic'Art présentera également son croquis en vue de créer un banc de parc pour compléter la collection du projet de bancs de parc du Musée. Les deux bancs inaugurés l'an dernier ont été peints par deux artistes de Coatic'Art, Mme Viviane Leblanc et M. Jean-François Quirion.

Par ailleurs, Mme Patricia David, l'artiste en résidence, est arrivée dans son local au dernier étage de la Vieille Poste. Elle prévoit de faire une mosaïque de verre avec le public. Toute la population est invitée. Vous pouvez joindre Mme David à la résidence d'artiste au 819-849-4011.

Les artistes feront une toile collective dans le cadre du 30^e anniversaire du Centre d'action bénévole le 8 juin prochain. Coatic'Art planifie de tenir cinq autres événements artistiques durant la saison 2018. Venez encourager vos artistes!



L'HARMONIE DE COATICOOK A 150 ANS!

CULTURE

Eh oui, c'est avec beaucoup de plaisir et d'énergie que nous entamons notre 150^e année d'existence! Plein de projets et d'idées nous animent pour souligner cet événement mémorable.

Entre autres, nous utiliserons cette tribune pour faire de petits retours dans le temps, sous forme de capsules, qui permettront de rappeler l'histoire de l'Harmonie.

LES NOMS DE L'HARMONIE ET SES STYLES MUSICAUX

Saviez-vous que l'Harmonie de Coaticook a porté jusqu'à sept noms différents de 1868 à 1969? Entre le premier nom, le Coaticook Cornet Band, et l'Harmonie de Coaticook, il y a eu : le Queen's Own Band Coaticook, le City Band Coaticook et différentes façons d'écrire la dernière appellation officielle : l'Harmonie de Coaticook.

L'existence parallèle des groupes militaires à cette même époque a souvent influencé le type musical de la formation. Fréquemment, les musiciens jouaient à l'Harmonie et dans les régiments militaires comme la Fanfare militaire du 46^e Régiment de campagne de l'Artillerie royale du Canada.

Même dans les années 1950, la milice et l'Harmonie partageaient les instruments, les feuilles de musique et le directeur musical, Victor-Laurier Vincent.

Il y avait beaucoup de marches militaires dans le répertoire, des uniformes et des parades... Ceci explique bien l'appellation populaire de «la Fanfare» quand on parlait de l'Harmonie, il n'y a pas si longtemps.

Maintenant, le programme musical de l'Harmonie est très varié, allant des musiques de film aux musiques de danse, en passant par des pièces classiques et populaires. Il y en a pour tous les goûts!





COURS DE GROUPE OFFERTS

POWERBUILDING

FIT GIRLS

REMISE EN FORME

MOBILITÉ 101

ATHLETIC TRAINING



SALLE D'ENTRAÎNEMENT

ABONNEMENT ESTIVAL

11 JUIN AU 19 AOÛT 2018



ACCÈS ILLIMITÉ À TOUS LES COURS DE GROUPE ET ENTRAÎNEMENTS SEMI-PRIVÉS

UN PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PERSONNALISÉ

UNE CONSULTATION EN SAINES HABITUDES ET ALIMENTATION

ACTISPORTSCOACH@OUTLOOK.COM | 819 574-0031
WWW.ACTISPORTSCOATICOOK.CA

À LA RECHERCHE DE PROCHES AIDANTS ET D'AÎNÉS POUR UNE EXPOSITION PHOTO

AÎNÉS

Le Comité proche aidance de la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook, en collaboration avec le projet Ressourçant du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook et le Club photo de Coaticook, souhaite valoriser l'implication des proches aidants auprès des personnes aînées de notre communauté. C'est à travers la photographie que seront immortalisées des histoires touchantes remplies de complicité et de courage.

«Le rôle des proches aidants est réellement important au sein de notre communauté et malheureusement sous-estimé, ou encore méconnu, explique Lucie L'Heureux, animatrice du projet Ressourçant du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook. Cette exposition photo a pour but de valoriser ce rôle et de reconnaître le dur labeur de ces personnes. Les clichés montreront un moment de la vie de tous les jours du proche aidant et de son aidé, dans son milieu de vie.»

Nous sommes à la recherche de proches aidants et d'aidés résidant sur le territoire de la MRC de Coaticook qui souhaitent participer à l'exposition photographique. Une photo souvenir sera remise aux participants.

L'exposition photo, financée par l'Appui Estrie, sera exposée dans divers lieux publics de la MRC. Il sera aussi possible d'emprunter l'exposition photo pour vos événements. L'exposition photo sera dévoilée lors de la Semaine nationale des proches aidants le 7 novembre prochain.

Nous invitons les proches aidants à s'inscrire en remplissant le formulaire disponible aux endroits nommés ci-dessous, et à le retourner à Mme Lucie L'Heureux par courriel à aidant@cabmrcoaticook.org, par la poste ou en personne à l'adresse suivante : 23, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G2. Vous avez **jusqu'au 31 mai** pour déposer votre candidature.

TROUVEZ LE FORMULAIRE ICI :

- cabmrcoaticook.org dans la section «Services», puis «Maintien à domicile et dépannage», puis «Service de soutien aux proches aidants»
- facebook.com/soutienauxaidants

Diffusez auprès de votre entourage!

HABITATION

PROGRAMME RÉNORÉGION 2018-2019

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence en milieu rural qui nécessite des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité?

Vous pourriez bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 12 000 \$ pour réparer votre maison...

FAITES VITE, LE BUDGET EST LIMITÉ!

La MRC de Coaticook gère un programme de réparation de maisons financé par les gouvernements provincial et fédéral. Ce programme vise à aider financièrement les propriétaires à revenu faible ou modeste en milieu rural à effectuer les réparations essentielles ou à corriger des défauts majeurs à leur résidence principale. L'aide accordée peut atteindre 95 % des coûts des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

Pour vérifier si vous êtes admissible, voici les principaux critères :

- Votre maison, excluant le terrain, est évaluée à 115 000 \$ ou moins d'après votre compte de taxes municipales en 2017 (valeur uniformisée);
- Votre revenu familial 2017 est peu élevé (voir tableau ci-dessous);

NOMBRE DE PERSONNES	REVENU
1-2 (couple)	32 000 \$ (ou moins)
2-3	37 000 \$ (ou moins)
4-5	43 500 \$ (ou moins)
6	52 000 \$ (ou moins)

- Votre maison a besoin de travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou des défauts majeurs (murs extérieurs, ouvertures, balcon, structure, électricité, plomberie, chauffage, etc.);
- Vous êtes propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale (ou d'un duplex);
- Vous n'avez pas bénéficié du programme RénoRégion/RénoVillage au cours des 10 dernières années.

Si vous remplissez les conditions mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à contacter notre inspecteur accrédité :

M. Pierre Laliberté au 819-346-3772 ou à pierre.lalibert6@videotron.ca.





HORAIRE 2018 DES ACTIVITÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

AINÉS



LUNDI

Tai-chi : de 9 h 30 à 11 h 30 | Danse : de 13 h 30 à 15 h
Zumba : de 18 h 30 à 20 h 30

MARDI

Marche lente : de 8 h 45 à 9 h 30
Journée spéciale des anglophones : le 3^e mardi de 11 h à 15 h
Zumba : de 18 h 15 à 19 h 30

MERCREDI

Journée réservée à la FADOQ Saint-Jean
Partie de cartes le 1^{er} mercredi du mois
Ouvert tous les mercredis : de 13 h à 16 h
Tai-chi : de 19 h à 21 h

JEUDI

Marche lente : de 8 h 45 à 9 h 30 | Zumba : de 18 h à 20 h

VENDREDI

Loisirs thérapeutiques : 48 vendredis de 10 h à 16 h
Exercices, conférences, dîner communautaire et jeux :
8 \$ membres et 10 \$ non-membres
Bingo de la FADOQ le 1^{er} vendredi du mois à 19 h

SAMEDI

Souper pour la fête des Mères et des Pères : le 9 juin à 18 h, suivi de
la danse de 20 h à 23 h 45.
Réservation : 819-849-2200 (Micheline)

DIMANCHE

Armée de Marie
Information : Micheline L. Michaud, 819-849-2200



SANTÉ

TRAVAIL ET SANTÉ MENTALE

La **santé mentale** est un état d'équilibre psychique et émotionnel qui fait en sorte que nous sommes bien avec nous-mêmes, que nous avons des relations satisfaisantes avec autrui et que nous sommes capables de faire face aux exigences de la vie. Pour ce faire, tous les aspects de notre vie doivent être en harmonie. Voir à atteindre un fonctionnement optimal tant sur le plan personnel, familial, spirituel que professionnel est garant d'une bonne santé mentale. Sur le plan professionnel, le travail permet à l'individu d'actualiser son potentiel tout en comblant ses différents besoins : sécurité, relations sociales, estime...

Le travail est source de réalisation de soi, d'engagement, de valorisation sociale, mais peut être une source de stress, de souffrance et de déception. Plusieurs heures sont consacrées au travail et un environnement de travail difficile devient vite un irritant pour le travailleur et peut être vu comme un élément de stress par rapport à la charge de travail à accomplir et à la compétition qu'on y retrouve en raison du besoin de performance. Un employé qui traverse une période difficile sera porté à s'absenter pour diverses raisons, il sera moins productif qu'à son habitude et plus à risque de faire des erreurs. De plus, les problèmes en milieu de travail ont un impact négatif sur l'entreprise : hausse du niveau d'absentéisme, augmentation des coûts et roulement de personnel.

Différents facteurs ont une influence sur la santé psychologique d'un employé. Des échéances souvent trop courtes à respecter, une charge de travail trop importante par rapport aux capacités de la personne, des méthodes de travail parfois inadéquates ou des interactions laborieuses avec les supérieurs hiérarchiques, les collègues et les clients amplifient le niveau de stress et peuvent mener à la détresse psychologique.

Les problèmes de santé mentale en milieu de travail coûtent aux entreprises canadiennes près de 14 % de leurs profits annuels nets, soit jusqu'à 16 milliards de dollars annuellement. On estime les coûts d'absentéisme à 7,1 % de la masse salariale. La majorité des absences sont liées au stress. Le stress au travail peut doubler le risque de crise cardiaque. Cette réalité soulève l'importance pour l'employeur de s'impliquer sérieusement pour le bien-être de ses employés et, du même coup, celui de son entreprise.

Par le biais du *Programme du soutien en milieu de travail*, L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, en collaboration avec les partenaires du milieu (Carrefour jeunesse-emploi MRC de Coaticook et Orientation travail), souhaite rendre accessible au travail le soutien psychologique et social à toute personne vivant des difficultés personnelles, familiales, sociales ou autres. Pour ce faire, nous offrons l'accueil et l'évaluation des besoins de la personne, l'écoute et le soutien, de même que l'orientation vers les différents services offerts dans le milieu. L'accompagnement dans les démarches est disponible au besoin.

Pour toute information, que vous soyez employeur ou employé, vous pouvez contacter une intervenante sociale au 819-849-3003.





LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS, PARLONS-EN!

AÎNÉS

«Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée.»

Le 15 juin sera la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, soulignée aussi par le port du ruban mauve. Surveillez les activités de sensibilisation qui auront lieu près de chez vous.

OUI OU NON?

- On s'ingère dans mes finances.
- On essaie de m'isoler des autres.
- On répond souvent à ma place.
- On m'impose des choix.
- Je ne dispose pas de mes biens à ma guise.
- Je dois demander des permissions à mes proches.
- On me déprécie, on m'insulte.

Répondre OUI à une seule de ces questions indique une situation INACCEPTABLE. La maltraitance ne s'arrête pas d'elle-même!

Vous vivez une situation de maltraitance ou vous en êtes témoin? Renseignez-vous à DIRA-Estrie, centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance, au 819-346-0679 pour savoir ce que nous pouvons faire pour vous aider. Service gratuit et confidentiel.

DIRA-Estrie

Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance
Carrefour des aînés
300, rue du Conseil, bureau 337
Sherbrooke (Québec) J1G 1J4
819-346-0679 • info@dira-estrie.org

PIÈCES PYROTECHNIQUES

Votre service de prévention incendie désire rappeler à la population les procédures à respecter pour l'utilisation de pièces pyrotechniques.

Il existe deux types de feux d'artifice :

- À grand déploiement : constitués de pièces pyrotechniques récréatives à haut risque pour usage à l'extérieur, comme les bombes, les grandes roues, les barrages, les bombardos, les cascades et les mines;
- Domestiques : constitués de pièces pyrotechniques récréatives à faible risque pour utilisation à l'extérieur, comme les fontaines, les pluies d'or, les chandelles romaines, les volcans, les étinceleurs, les amorces pour pistolets-jouets.

****Pour les feux d'artifice à grand déploiement, une autorisation doit être donnée par l'autorité compétente.****

FEUX D'ARTIFICE DOMESTIQUES

Aucun permis n'est requis pour l'utilisation de feux d'artifice domestiques. Toutefois, la personne qui fait l'usage de feux d'artifice domestiques doit, lors de l'utilisation de telles pièces pyrotechniques, respecter les conditions suivantes :

1. Le terrain où seront utilisées les pièces pyrotechniques doit avoir une superficie minimale de 30 m sur 30 m dégagée;
2. Le terrain doit être libre de tout matériau, débris ou objet pouvant constituer un risque d'incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques;
3. Une base de lancement des pièces pyrotechniques, où celles-ci pourront être enfouies dans des seaux, des boîtes ou autres contenants remplis de sable, doit être délimitée. Cette base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 m de tout bâtiment, construction ou champ;
4. La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h;
5. Une source d'eau suffisante pour éteindre un début d'incendie doit être disponible à proximité de la zone de lancement;
6. La personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques doit être âgée de 18 ans ou plus;
7. Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être lancées ou être tenues dans les mains lors de l'allumage;
8. Les pièces pyrotechniques ne doivent en aucun temps être placées dans les vêtements;
9. Les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné doivent être plongées dans un seau d'eau avant d'être jetées;
10. Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être utilisées après 23 h.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

NUISANCE

Le fait d'utiliser des pièces pyrotechniques sans respecter les conditions d'utilisation stipulées dans la réglementation municipale constitue une nuisance en vertu du règlement à cet effet. L'autorité compétente peut, lorsqu'elle constate une telle nuisance, retirer immédiatement l'autorisation accordée et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la nuisance.

INDEMNISATION

Quiconque contrevient à la réglementation municipale et déclenche un incendie devra également indemniser la municipalité pour les frais se rattachant à la rémunération des pompiers et l'utilisation des véhicules du service de sécurité incendie.

AMENDES

Quiconque contrevient à la réglementation municipale commet une infraction et est passible, en plus des frais :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1000 \$ dans le cas d'une personne morale;
- b) en cas de récidive, d'une amende de 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 2 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre service de protection incendie municipal.



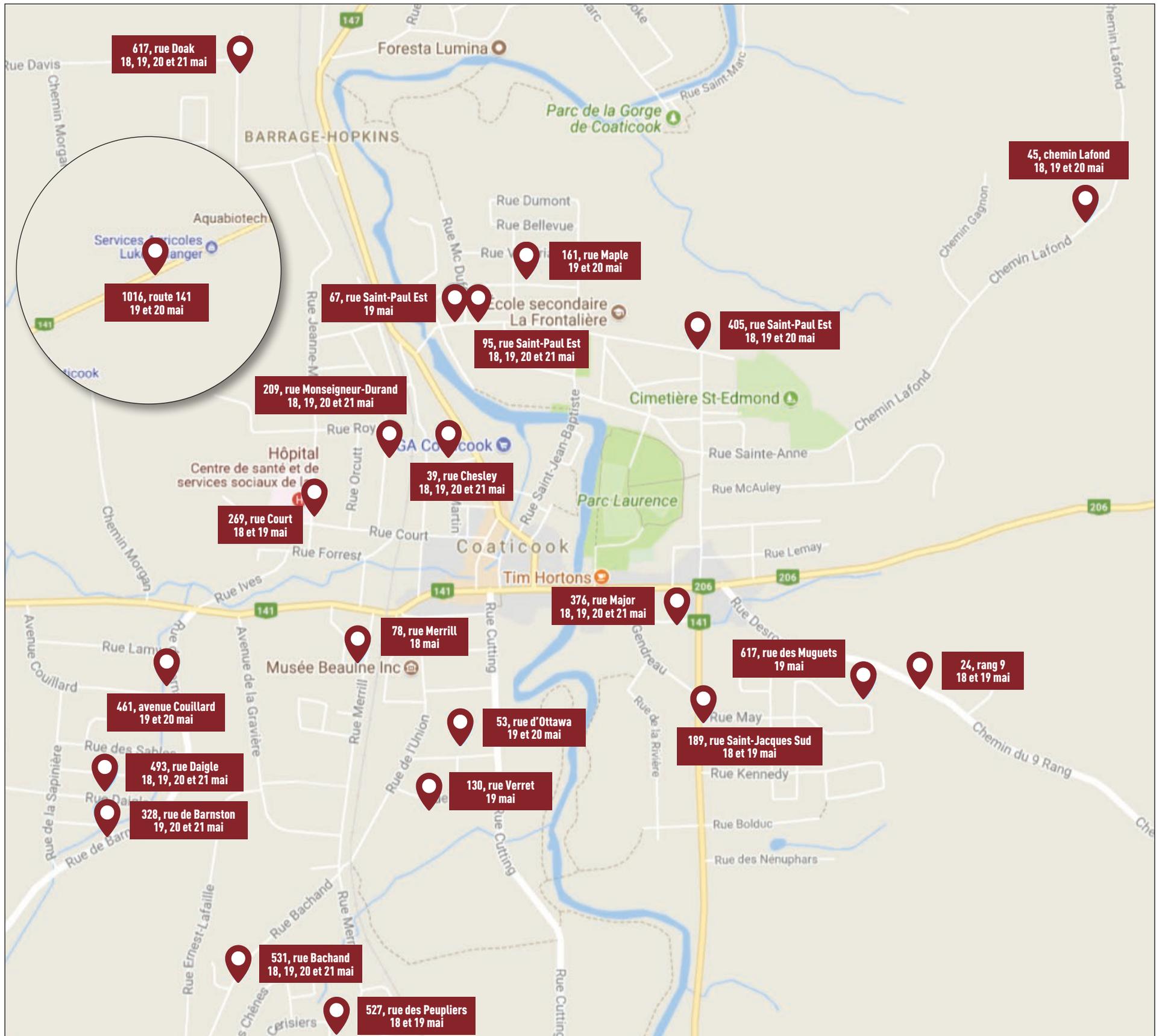


DISTRIBUTION D'ARBRES

La Ville de Coaticook procédera à une distribution d'arbres à ses citoyens le **19 mai prochain de 8 h à midi**. Vous devez vous présenter aux ateliers municipaux, 77, avenue de la Gravière, avec une preuve de résidence.



VENTES-DÉBARRAS MAI 2018 VILLE DE COATICOOK





ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de la MRC de Coaticook



FONCTIONNEMENT

Tous les citoyens de la MRC de Coaticook ont maintenant accès à des écocentres occasionnels, peu importe où se tient l'écocentre. Par exemple, un résident de Dixville peut utiliser l'écocentre de Barnston-Ouest, et vice et versa.

- Coût : gratuit, sauf pneus surdimensionnés*
- Limite : 3 m³ (remorque de 4' x 8' x 3') par jour par adresse
- Conditions :
 - Preuve de résidence à l'appui
 - Entrepreneurs exclus

MATIÈRES ACCEPTÉES

- MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES
- MÉTAUX
- MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS
- VÊTEMENTS
- RÉSIDUS DE CONSTRUCTION (bois, gypse, bardeau, céramique, etc.)
- PNEUS*
- PILES ET BATTERIES
- PEINTURES
- HUILES USÉES
- TUBES FLUORESCENTS ET LAMPES FLUOCOMPACTES



*Les pneus surdimensionnés de 24" de jante ou 48" hors tout sont acceptés, moyennant des frais de 25 \$ par pneu, payable en argent comptant ou par chèque.

Ce nouveau service vient compléter la brochette de services offerts aux citoyens pour la bonne gestion des matières résiduelles. La Ressourcerie des Frontières et l'écocentre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook continuent d'offrir le service de récupération de plusieurs de vos résidus.

Pour plus d'informations

www.mrcdecoaticook.qc.ca
819-849-9166
mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca



CALENDRIER - TOUS LES SAMEDIS DE 8 H 30 À 15 H

DATE	MUNICIPALITÉ	LIEU
12 mai	Coaticook	Conteneur Coaticook 435, rue Ernest-Lafaille
19 mai	Barnston-Ouest	Carrière DJL, Ch Provencher (inter Ch. Isabelle)
26 mai	Compton	Garage municipal 6506, rte Louis-S.-St-Laurent
2 juin	Saint-Malo	En face du garage municipal 251, ch Auckland
9 juin	Coaticook	Conteneur Coaticook 435, rue Ernest-Lafaille
16 juin	Waterville	Garage municipal 205, rue Dominion

Consultez les autres dates de septembre et d'octobre sur mrcdecoaticook.qc.ca

VINCENT BROCHU

CONSEILLER ENVIRONNEMENT, FAMILLE ET ÂÎNÉS

Siège 1 v.brochu@coaticook.ca

Acti-Bus • Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de l'environnement • Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Régie de gestion des déchets solides • Famille et aînés • Ressourcerie

SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

Siège 2 s.ferland@coaticook.ca

Comité de sélection du programme Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture • Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook • Corporation de développement communautaire (CDC) et toutes les questions relatives au milieu communautaire • Culture et patrimoine • Fête du bénévolat • Tourisme

GUYLAINE BLOUIN

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour des loisirs de la MRC • Comité jeunesse • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

DENIS HÉBERT

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

Siège 4 d.hebert@coaticook.ca

CIARC • Dossier agriculture • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Fête du bénévolat • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

GAÉTAN LABELLE

CONSEILLER FINANCES ET HYDRO-COATICOOK

Siège 5 g.labelle@coaticook.ca

Coaticook River Water Power Company • Comité de retraite des employés de la Ville de Coaticook • Comité des finances • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Hydro-Coaticook • Office municipal d'habitation • Rues Principales

GUY JUBINVILLE

CONSEILLER SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Siège 6 g.jubinville@coaticook.ca

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité de sécurité incendie de la MRC de Coaticook • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de gestion des cours d'eau de la MRC • Comité de sécurité publique de la MRC • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Régie inter-municipale de protection incendie

LES CONSEILLERS VILLE DE COATICOOK



FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Parent'Jase

**TOUS LES MARDIS
DE 9 H 30 À 11 H 30**

Un moment entre parents pour partager et échanger. Différents thèmes chaque semaine. Gratuit, tous sont les bienvenus, à la Maison de la famille (23, rue Cutting, Coaticook). Halte-garderie disponible gratuitement.

ÂÎNÉS

MAISON DE LA FAMILLE

Groupe de soutien aux proches aidants de soir

JEUDI 17 MAI DE 18 H À 21 H

À la Maison de la famille de la MRC de Coaticook (23, rue Cutting, Coaticook). Gratuit. Information et inscription : Lucie L'Heureux, Centre d'action bénévole, au 819-849-7011, poste 223.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Grand ménage

DIMANCHE 20 MAI

La bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook sera fermée pour permettre le grand ménage du printemps.

ÂÎNÉS

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Conférence Voyage adapté

MERCREDI 23 MAI À 19 H

À la bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook (34, rue Main Est), conférence de Stéphanie Gélinas de l'organisme Kéroul. Gratuit. Information et inscription : Lucie L'Heureux, au 819-849-7011, poste 223.

COMMUNAUTAIRE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK

Exposition Les 30 ans du Centre d'action bénévole en photos

**DU JEUDI 24 MAI
AU VENDREDI 22 JUIN**

Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Découvrez 30 ans de vie du CAB par une série de 30 photos. Gratuit. Vernissage le 24 mai de 17 h à 19 h.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE ESTELLE-BUREAU DE COMPTON

Heure du conte sous le thème du jardinage

**SAMEDI 26 MAI
À 10 H 30**



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte avec Caroline

SAMEDI 26 MAI À 11 H



CULTURE

MUSÉE BEAULNE

Journée festive

**DIMANCHE 27 MAI
DE 10 H À 16 H**

Nouveauté cette année, l'Espace de la diversité et ses activités multiculturelles.



FAMILLE

GYMNASÉ DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

Soirée en famille

**MERCREDI 30 MAI
DE 17 H À 19 H**

Souper et divertissements dans le gymnase de l'école Sacré-Cœur à Coaticook. Ouvert à tous, 20 \$ par famille (souper inclus), 12 \$ pour les membres de la Maison de la famille.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE ESTELLE-BUREAU DE COMPTON

Rencontre d'auteure avec Louise Tremblay D'Essiambre

JEUDI 31 MAI À 18 H 30

Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque Estelle-Bureau de Compton, 10 \$ pour les non-abonnés. Réservation requise, places limitées, 819-835-0404.



ÂÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

Les attractions touristiques à ne pas manquer cet été

VENDREDI 1^{ER} JUIN À 11 H 15

Par Julie Sage, agente de développement touristique à la MRC de Coaticook. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Centre communautaire Élie-Carrier au 819-849-0206.


Enchanté!
VALLÉE DE LA COATICOOK



CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

Alex Nevsky

SAMEDI 2 JUIN À 20 H

Prix courant : 40 \$ • Prix membre : 36 \$



FAMILLE

ACTI-SPORTS

Pique-nique annuel et AGA de la Maison de la famille

LUNDI 4 JUIN DE 10 H À 14 H

Élection de membres du conseil d'administration et plus, suivi d'un pique-nique festif avec plusieurs activités pour toute la famille. Contactez-nous pour les détails au 819-849-7011, poste 231.

CULTURE

CENTRE DE JOUR DE L'HÔPITAL DE COATICOOK

Assemblée générale du Centre d'action bénévole

JEUDI 7 JUIN DE 17 H À 20 H

Au centre de jour de l'hôpital de Coaticook, salle C-RC-17. Léger lunch à 17 h, suivi de l'AGA à 17 h 30. Inscription souhaitée : 819-849-7011, poste 215.

FAMILLE

RUELLE ENTRE LE CAB ET LA BIBLIOTHÈQUE

Fête de rue pour les 30 ans du Centre d'action bénévole

VENDREDI 8 JUIN DE 15 H À 19 H

Dans la ruelle entre le CAB et la bibliothèque Françoise-Maurice. Animation, repas festif, chansonnier, visites guidées du CAB. Gratuit. Bienvenue à tous!

FAMILLE

WATERVILLE

Lave-auto au profit de la Maison des jeunes de Waterville

SAMEDI 9 JUIN

Au 600, rue Principale Sud à Waterville. Lavage intérieur et extérieur.



FAMILLE

MAISON DES JEUNES DE WATERVILLE

Assemblée générale annuelle

MERCREDI 13 JUIN À 18 H 30

Au 200, rue du Dépôt à Waterville. Venez découvrir notre MDJ et nos bons coups de l'année!



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte en pyjama avec Caroline

JEUDI 14 JUIN À 18 H 30

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

Mario Jean

SAMEDI 16 JUIN À 20 H

Prix courant : 40 \$



FAMILLE

CLUB DE GOLF DE WATERVILLE

Brunch de la fête des Pères de la Maison des jeunes de Waterville

DIMANCHE 17 JUIN À 11 H

Tirage de prix de présence! Réservez votre billet au 819-408-3103.



**OFFRE D'EMPLOI**

La bibliothèque publique de Coaticook est à la recherche de candidatures pour pourvoir le poste suivant :

PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'ANIMATION

Emploi étudiant, 32 heures par semaine, pour la période
du 5 juin au 10 août 2018

DESCRIPTION DES TÂCHES

Élaborer et réaliser des activités d'animation de manière à augmenter notre clientèle. Pour ce faire, la personne devra :

- organiser des rencontres avec des conférenciers, etc.;
- animer le livre par l'heure du conte;
- organiser des séances d'initiation des usagers au fonctionnement de la bibliothèque, de même qu'à Internet;
- organiser des activités éducatives ayant un lien direct avec les livres;
- faire la promotion des activités.

COMPÉTENCES REQUISES

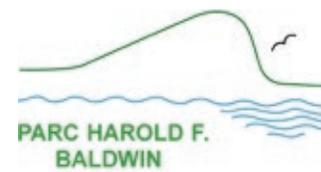
- Être aux études de niveau collégial ou universitaire à temps plein. Avoir été inscrit à un programme d'études à temps plein pendant l'année scolaire précédente et avoir l'intention de poursuivre ses études à temps plein l'année suivante. Des études dans le domaine de la bibliothéconomie, de l'enseignement, des techniques de garde ou des arts de la scène seraient un atout.
- Avoir le sens de l'organisation.
- Faire preuve de créativité.
- Aimer travailler avec les enfants.

SALAIRE

- 12 \$ de l'heure.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae **avant le 18 mai 2018 à 16 h :**

- En main propre : Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook
34, rue Main Est
Coaticook (Québec)
J1A 1N2
- Par courriel : biblcoat@bibliotheque.coaticook.qc.ca

**OFFRE D'EMPLOI**

GUIDES-INTERPRÈTES

Nous sommes à la recherche d'étudiants et d'étudiantes pour travailler comme guides-interprètes au parc Harold F. Baldwin (mont Pinnacle) pour la saison estivale.

Des compétences en premiers soins et le bilinguisme sont des atouts.

Pour postuler, faites parvenir votre curriculum vitae **avant le 25 mai 2018 :**

Par courriel : oliver.w.baldwin@gmail.com

Par la poste : Oliver Baldwin
1216, chemin des Chalets
Coaticook (Québec) J1A 2S4



UNE INVITATION À UN ATELIER DYNAMIQUE D'IDENTIFICATION DES POINTS DE VUE À COATICOOK

Chères citoyennes, chers citoyens,

Notre région regorge de paysages de qualité et d'une grande beauté.

Vous connaissez mieux que quiconque les points de vue qui révèlent les paysages remarquables de votre municipalité, **nous vous invitons** à un atelier fort original, animé par des spécialistes du patrimoine paysager, qui vous permettra de proposer vos points de vue sur des paysages d'intérêt.

Un goûter vous sera servi.

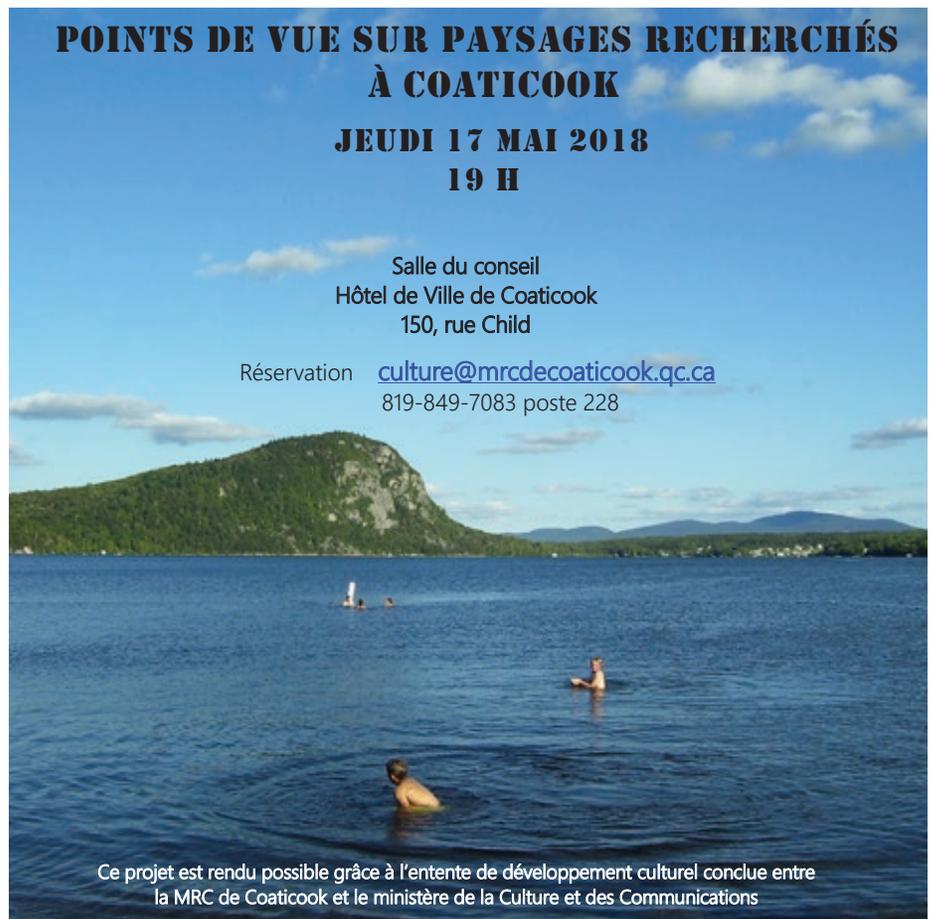
Cet atelier nous mènera à un projet concret de valorisation d'un paysage.

POINTS DE VUE SUR PAYSAGES RECHERCHÉS À COATICOOK

**JEUDI 17 MAI 2018
19 H**

Salle du conseil
Hôtel de Ville de Coaticook
150, rue Child

Réservation culture@mrcdecoaticook.qc.ca
819-849-7083 poste 228



Ce projet est rendu possible grâce à l'entente de développement culturel conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90023-2

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

STÉPHANIE CHAMPOUX,
de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Stéphanie Champoux de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90022-0

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

STÉPHANE BOUTIN,
de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Stéphane Boutin de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90020-6

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

PATRICK COURNOYER,
de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Patrick Cournoyer de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90019-5

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

MARGUERITE RODRIGUE,
de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Marguerite Rodrigue de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90016-8

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

FRANCIS BOUFFARD,

de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Francis Bouffard de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90015-6

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

ÉRIC LESSARD,

de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Éric Lessard de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90017-0

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

JULIE ROBY-COURTEMANCHE,

de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Julie Roby-Courtemanche de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90014-4

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

ROCKXANNE DÉRY,

de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Rockxanne Déry de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90013-1

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

CHARLÈNE BARLOW,

de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Charlene Barlow de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90011-7

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

DANIEL TALBOT,

de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Daniel Talbot de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90018-2

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

LAWRENCE BRYAN,

de résidence et domicile inconnus,

défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Lawrence Bryan de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90010-5

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

DANIEL TREMBLAY,

de résidence et domicile inconnus,

défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Daniel Tremblay de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,

Geneviève Dupras



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90009-3

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

CHRISTIAN BOURQUE,
de résidence et domicile inconnus,
défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Christian Bourque de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90006-7

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

FANNY GIRARD-GIROUX,
de résidence et domicile inconnus,
défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Fanny Girard-Giroux de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90007-9

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

ÉRIC CARRIER,
de résidence et domicile inconnus,
défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Éric Carrier de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90005-5

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

ÉRIC PILON-SIMONEAU,
de résidence et domicile inconnus,
défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Éric Pilon-Simoneau de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90021-8

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

SARA DES ROBERT,
de résidence et domicile inconnus,
défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Sara Des Robert de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90012-9

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

AMANDA BEAUDIN-LARO,
de résidence et domicile inconnus,
défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Amanda Beaudin-Laro de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

No 18-90008-1

COUR MUNICIPALE
DE COATICOOK

VILLE DE COATICOOK,

demanderesse

c.

CAROLINE COTÉ,
de résidence et domicile inconnus,
défenderesse

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Caroline Côté de vous présenter au greffe de la cour municipale de Coaticook, du district de Saint-François située au 150, rue Child à Coaticook, province de Québec, J1A 2B3, dans les 30 jours de cette publication afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Donné à Coaticook, ce 16 mai 2018

La greffière de la cour municipale,
Geneviève Dupras

**Diversifier
ses placements
chez Desjardins,
c'est possible**

- Simplifiez-vous la vie
- Optimisez votre rendement
- Économisez sur les frais

Communiquez avec votre conseiller
desjardins.com/regroupervosplacements

Desjardins
Gestion de patrimoine



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-191 (2018)
 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 689 970 \$ POUR LE
 PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT,
 DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX
 NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD
 DE COATICOOK ET ABROGEANT LE
 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-190 (2017)

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 mars 2018, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018) pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et abrogeant le règlement d'emprunt 29-190 (2017);
- le 2 mai 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018);
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 4 689 970 \$ sur une période de 20 ans pour procéder auxdits travaux;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 16 mai 2018.

La greffière,
 Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8 (2018)
 RÈGLEMENT DE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
 DE LA VILLE DE COATICOOK

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 février 2018, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-8 (2018) concernant le règlement de politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;
- le 12 mars 2018, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est d'adopter le règlement de la politique contractuelle de la Ville;
- l'original du règlement numéro 2-8 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement numéro 2-8 (2018) entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 16 mai 2018.

La greffière,
 Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-4-16 (2018)
 RELATIVEMENT AU TRAITEMENT DES ÉGOÜTS DE LA VILLE
 DE COATICOOK EN CE QUI A TRAIT À L'IMPOSITION D'UNE
 COMPENSATION PAR CATÉGORIE D'USAGE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 14 mai 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 17-4-16 (2018) relatif au traitement des égouts de la Ville de Coaticook en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usage;
- l'objet de ce règlement est de fixer la tarification applicable aux utilisateurs du réseau d'égout en proportion de l'utilisation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration et des coûts annuels reliés à cette utilisation;
- l'original du règlement numéro 17-4-16 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 16 mai 2018.

La greffière,
 Geneviève Dupras



**AVIS PUBLIC
 AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du **11 juin 2018** qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 116, rue Wellington, lot 3311645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une enseigne sur poteau avec panneau numérique.

- Propriété située au 394, rue Saint-Jacques, lot 3311482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une superficie d'enseigne à 0,87 m².

- Propriété située au 64, rue Morgan, lot 3309743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la somme des marges latérales à 5,22 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

DONNÉ à Coaticook, ce 16 mai 2018.

La greffière,
 Geneviève Dupras



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), et ce, en vertu de l'article 434 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 25 avril 2018 le règlement de remplacement n° 6-25 – Règlement remplaçant le règlement n° 6-24 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook que le conseil de la MRC a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2018. Ce règlement est donc maintenant en vigueur.

Règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) énonce les grandes orientations qui encadreront l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de Coaticook au cours des prochaines années. Ces orientations portent notamment sur le dynamisme de la région et des pôles d'activité, la mise en valeur des territoires, l'affectation du sol et la densité de son occupation.

Le schéma d'aménagement est basé sur **cinq grandes orientations de développement** :

1. Assurer la protection de l'environnement humain et naturel, notamment la ressource «eau» dans une optique de durabilité;
2. Offrir des milieux de vie durable, de qualité et adaptés aux caractéristiques de notre territoire et de la population par une gestion rationnelle de l'espace urbain et rural;
3. Protéger, développer et mettre en valeur les richesses naturelles, patrimoniales, paysagères et culturelles afin de renforcer l'attractivité de la région de Coaticook, pour l'enrichissement de la qualité de vie des résidents et le développement touristique;
4. Renforcer le dynamisme des exploitations et activités agricoles, mettre en valeur la forêt et maintenir la pérennité du territoire agricole tout en tenant compte des particularités de notre milieu agricole;
5. Préserver et mettre en valeur les paysages de la MRC de Coaticook par une intégration harmonieuse et cohérente des implantations et des usages.

De ces grandes orientations découlent **13 axes d'intervention prioritaires** :

- Agriculture : Une agriculture pérenne pour notre économie et notre identité;
- Forêt : La forêt, cette ressource insoupçonnée;
- Urbain : Trois types d'urbanisation, trois différentes réalités;
- Commerces et industries : Complémentaires à la qualité du cadre de vie;
- Habitat rural et villégiature : L'attrait croissant du cadre de vie rural;
- Transport : Le droit à la mobilité : inégalités du milieu rural et problèmes de sécurité;
- Énergie et télécommunications : Des infrastructures à intégrer au paysage;
- Sol et sous-sol : Protection de nos ressources et compatibilité des exploitations de celles-ci;
- Patrimoine : Protection et mise en valeur de toute la richesse de notre imaginaire collectif;
- Tourisme et culture : Expansion et développement du tourisme et de la culture;
- Milieux hydriques : De rivières en vallées : l'eau, une richesse à préserver;
- Biodiversité et services écologiques : Fondements d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques;
- Saines habitudes de vie : Les environnements essentiels pour la santé publique et de saines habitudes de vie.

Le schéma d'aménagement et de développement durable est accompagné d'un **document complémentaire**, qui comporte les dispositions normatives devant être intégrées par les municipalités dans leurs plans et règlements d'urbanisme.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook. Le schéma d'aménagement et de développement durable peut quant à lui être consulté directement à la MRC ou à l'adresse suivante : mrcdecoaticook.qc.ca/upload_images/SADD%206-25%20-%2021%20février%202018_complet_P.pdf.

FAIT à Coaticook (province de Québec), le 1^{er} mai 2018.

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe



La **DU 17 MAI AU 6 JUIN 2018**

VENTE T@URNANTE

Autres rabais disponibles sur place!

Du 17 au 23 mai 2018 

45 % sur les **ensembles de cuisine**
table, buffet, chaise, vaisselle, etc.

Du 24 au 30 mai 2018 

45 % sur les **ensembles de chambre**
literie, matelas, base de lit, commode, tête et pied de lit, etc.

Du 31 mai au 6 juin 2018 

45 % sur les **ensembles de salon**
divan, fauteuil, table de salon, meuble de télévision, etc.

Suivez les rabais de la vente t@urnante sur notre page Facebook ou au www.ressourceriedesfrontieres.com

Icon made by Freepik from www.flaticon.com



MAGOG : 494, rue Principale O. **1 855 804-1018**
COATICOOK : 177, rue Cutting

Non additionnable à d'autres rabais, sauf rabais du dépôt.
Voir détails et restrictions en magasin



APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR
LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE
(N° CEHQ X0002687)

La Municipalité de Martinville désire recevoir des offres de services professionnels visant, de façon non limitative, à réaliser les travaux suivants :

1. fournir les services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour soumissions;
2. fournir les services d'ingénierie durant la construction, de façon non limitative :
 - Obtenir les permis et les autorisations requis pour le projet;
 - Participer à l'évaluation des modifications et aux négociations avec les instances gouvernementales si des modifications étaient requises;
 - Préparer, publier et évaluer les appels d'offres des entrepreneurs;
 - Surveillance bureau et surveillance sur le chantier des travaux;
 - Valider l'avancement des travaux indiqué dans les demandes de paiements de l'entrepreneur;
 - Délivrer les certificats d'acceptation provisoire et finale des travaux;
 - Vérifier les documents de fin de chantier fournis par l'entrepreneur;
 - Participer aux réunions de coordination, lorsque requis;
 - Effectuer toute autre intervention nécessaire pour le bon déroulement du projet.

Les offres de services devront être réalisées conformément au document d'appel d'offres de services professionnels relatifs au présent projet.

Conformément aux dispositions des articles 934 et suivants du Code municipal, les offres de services reçues par la Municipalité seront évaluées en deux étapes selon un système de pondération.

Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription «**CONTRAT DE SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE**». Cette enveloppe scellée devra contenir une autre enveloppe scellée portant la mention «**OFFRE DE PRIX**».

Les soumissions devront être reçues à l'hôtel de ville de la Municipalité situé au 233, rue Principale Est, Martinville (Québec) J0B 2A0 **avant 11 h 30 le 11 juin 2018**, à l'attention de Mme France Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière. L'ouverture des soumissions se fera publiquement à 11 h 32, le 11 juin 2018, et ce, uniquement pour dévoiler le nom des soumissionnaires. L'analyse sera faite par la suite, par un comité de sélection. Le comité de sélection effectuera sa tâche à l'aide des documents fournis par le soumissionnaire selon ses connaissances et avec la plus grande impartialité. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information jugée pertinente et utile à une évaluation équitable de sa soumission par le comité. Il doit présenter l'information la plus pertinente à la lumière de ce que la Municipalité a demandé et fournir les références permettant les vérifications pertinentes.

La Municipalité de Martinville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues.

France Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière



Waterville
PROXIMITÉ HUMAINE. PROXIMITÉ URBAINE.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 599

Veillez prendre note que le règlement intitulé «Règlement n° 599 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection de la rue Compton Est (de Principale Sud à Compton)» a été adopté par le conseil municipal de Waterville le 5 février 2018 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ à Waterville, le 18 avril 2018.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



Direction de la publication et coordination :
Shirley Lavertu 819-849-2721 (256)
et Sara Favreau-Perreault

Révision : Le portevoix

Graphisme : Carbone graphique

Impression et distribution : Transcontinental

VILLE DE **Coaticook** MRC **Coaticook**

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N° 61 MAI 2018